

**CONDITIONS DE DEMANDE DE RENOUELEMENT  
D'UN PASSEPORT ORDINAIRE BURKINABE**

---

**CONSTITUTION DU DOSSIER**

- 1- Une demande adressée à S.E.M l'Ambassadeur et munie d'un timbre fiscal de 200FCFA,
- 2- Formulaire de demande de nouveau passeport rempli et signé à renvoyer à l'Ambassade. Ce formulaire doit être muni d'un timbre fiscal de 200 FCFA,
- 3- Quatre (4) photos d'identité **de face** sur fond blanc,
- 4- Envoi **original** du passeport burkinabé périmé; (il vous sera retourné,
- 5- Photocopie de l'acte de naissance,
- 6- Photocopie du certificat de nationalité burkinabé,
- 7- Frais d'établissement dudit passeport,
  - **80 EUR** pour les personnes immatriculées à l'Ambassade. (Fournir la preuve de l'immatriculation),
  - **160 EUR** pour les personnes non immatriculées à l'Ambassade,
- 8- Envoi d'une enveloppe timbrée à 3, 50 EUR mentionnant votre nom et adresse pour renvoi en recommandé en RFA de l'ancien passeport ordinaire burkinabé.

Hors de la RFA, bien vouloir payer les frais de retour en recommandé en complément des frais d'établissement suivant tarif en cours dans le pays de résidence.

**N. B - Si vous êtes dans l'impossibilité d'obtenir des timbres fiscaux, bien vouloir envoyer 0,62 EUR.**